



*Les travaux compensatoires :
une aide précieuse, un partenariat communautaire*

Vous avez besoin d'aide ?

Votre organisme (OBNL, soupe populaire,
festival, église, etc.) a besoin
d'un coup de main
dans ses tâches quotidiennes
ou dans le cadre d'un projet ponctuel ?

Grâce au programme de travaux compensatoires, vous
pourriez recevoir une
aide précieuse et gratuite
pour réaliser vos besoins.



Qui sommes-nous ?

Le programme existe depuis 1983, c'est un moyen de justice alternative qui a pour but d'offrir aux citoyens montréalais, qui ne peuvent s'acquitter de leurs amendes, l'occasion d'effectuer divers travaux pour rembourser le montant dû. Le YMCA agit comme intermédiaire entre les citoyens, les percepteurs d'amendes et les organismes qui les accueillent.

Ces travaux sont effectués dans des organismes à but non-lucratif, permettant à ces derniers de bénéficier d'une main d'œuvre ponctuelle sans aucun frais.



«Juste pour rire a comme mission de transmettre du bonheur. Les participants du YMCA permettent donc de nous aider dans cette mission en rendant le Festival plus accessible aux festivaliers et meilleur d'année en année.»

Festival Juste pour rire, partenaire depuis 2013



Notre impact social



Nous sommes une équipe de 12 professionnels pour vous soutenir et vous appuyer dans vos missions.

Annuellement...

- 300 organismes-partenaires montréalais sont bénéficiaires du service
- 6 000 participants en profitent également
- Ils effectuent 400 000 heures chez nos organismes-partenaires, d'une valeur de 5.3M \$.

Un participant au programme de travaux compensatoires est revenu pour faire du bénévolat car il a été touché par la cause de Moisson Montréal qui est d'aider les gens qui ont des besoins alimentaires en distribuant de la nourriture par le biais d'organismes communautaires. Septembre, 2017

Moisson Montréal Inc, partenaire depuis 1991



Tâches pour lesquelles nous pouvons vous aider

Travaux manuels généraux :

- aide à la conciergerie ;
- entretien intérieur et extérieur ;
- tri de vêtements et de nourriture ;
- aide à la cuisine et à la plonge ;
- manutention de boîtes ;
- aide logistique lors d'événements ;

Travaux de bureau :

- entrée de données ;
- classement de documents ;
- prise d'appels téléphoniques et sollicitation téléphonique, etc.

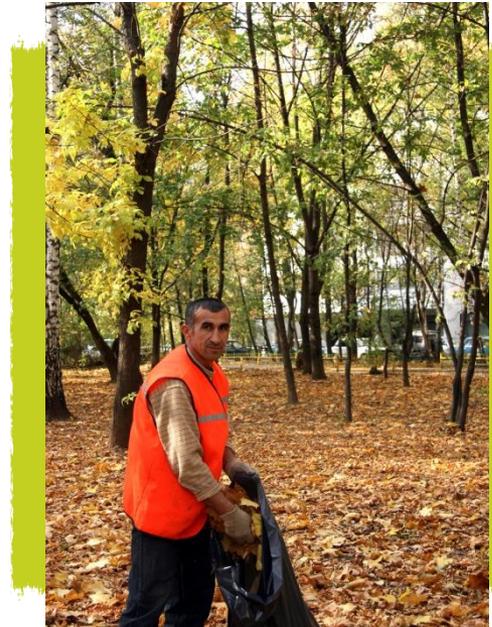
Travail auprès de clientèles variées :

- accompagnement dans les centres d'hébergement ;
- accompagnement lors de rendez-vous médicaux ;
- aide aux devoirs,
- aide à l'animation, etc.



Critères pour devenir partenaire

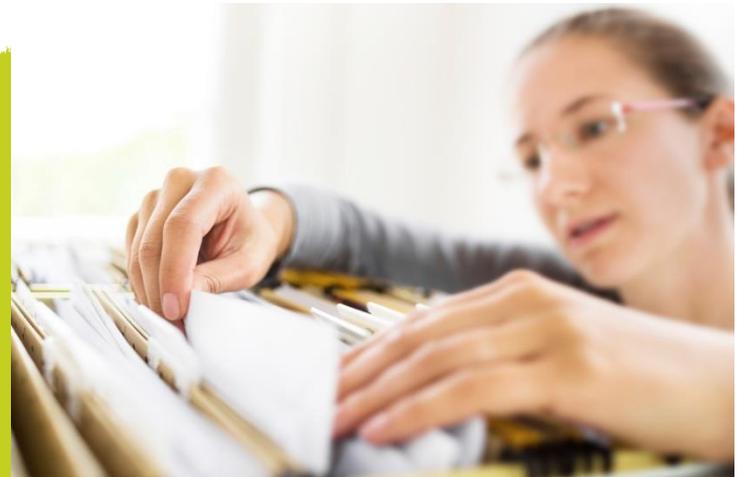
- Être un organisme à but non lucratif, paramunicipal ou paragouvernemental ;
- Être en mesure de proposer des heures de travail, que ce soit sur une base régulière ou un projet ponctuel ;
- Être en mesure d'offrir une supervision adéquate au participant.



"En plus de faire de belles rencontres, cet partenaire nous a permis de poursuivre notre mission et de ramasser de fonds pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services et de soins de santé à l'hôpital Santa Cabrini" ao. 2017

Les partenaires qui nous font confiance

- StreetSuds-Buanderie/Centre de jour St-James
- Mission Bon Accueil
- Moisson Montréal Inc.
- Héma-Québec
- Les Amis de l'Est pour la Déficience Intellectuelle
- Amalgame Montréal Inc.
- Resto plateau
- Bois Urbain
- Productions Nuits D'Afrique
- Cartier Émilie
- Festival Juste pour rire
- Les YMCA du Québec
- Service Bénévole du 3^e âge de Pointe St-Charles
- Les Fourchettes de l'espoir
- Société d'habitation populaire de l'est de Montréal (SHAPEM)
- CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Et 250 autres...



Profitez vous dès aujourd'hui de cette opportunité unique. Contactez nous!



Diana Delgado

Agente de développement

Programme de travaux compensatoires

Téléphone : 514 849-8062 poste 2274

Courriel : diana.delgado@ymcaquebec.org

YMCA Centre-ville

1440, rue Stanley – Montréal (Qc) H3A 1P7

Metro Peel

[Site internet](#)



Liste des documents requis :

Pour tous les organismes :

- **Lettre d'intérêt** pour être accrédité au programme incluant le nom de la personne qui sera attitrée comme superviseur, le nombre d'heures par semaine pouvant être effectuées par la clientèle ainsi que la nature des tâches

+ Pour les organismes à but non lucratif

- Charte de l'organisme (lettres patentes) et liste des membres du conseil d'administration.
- Brochures ou dépliants explicatifs de l'organisme ou rapport d'activités.

+ Pour les Paroisses

- Lettre d'autorisation du prêtre responsable de la Paroisse.

+ Pour les organismes paramunicipaux ou paragouvernementaux

- Lettre d'autorisation de la direction du service où sont les besoins.

